



Examination Institute

## HERMES 5.1 Advanced

Modèle mini-cas A : Plan de gestion du projet (5 minutes/5 points)

Niveau de difficulté : Facile

Avec corrigé

*HERMES is an open standard of the Swiss Federal Administration. The Swiss Confederation, represented by the Federal IT Strategy Unit (FITSU), is the owner of the intellectual property rights.*

*Copyright © 2016 TÜV SÜD Akademie GmbH*

*All rights reserved. No part of this publication may be published, reproduced, copied or stored in a data processing system or circulation in any form by print, photo print, microfilm or any other means without written permission by TÜV SÜD Akademie GmbH.*

*All other company, product or service names may be trade marks or service marks of others and are the property of their respective owners.*



## Solution exercice 1

(5 points)

La terminologie n'est pas correcte.

- Le document devrait s'intituler "plan de gestion du projet". HERMES 5 ne connaît pas de résultat intitulé "plan de projet".
- Conformément à HERMES 5, on n'utilise pas le terme „problème posé“, on parle de „description du projet“

Le plan de gestion du projet est incomplet.

- Il sert de base d'action unique pour tous les participants au projet. Il y manque des éléments essentiels pour le mandat tels que le plan des délais (dans le modèle <sup>\*)</sup>: calendrier) et le plan des coûts.

Le chef de projet n'a solutionné la tâche que partiellement, son travail est donc jugé insuffisant.

### Remarques

Indication que la terminologie utilisée n'est pas correcte : 1 point par indication, au maximum 2 points.

Constat que le plan de gestion du projet est incomplet : 2 points.

Indication que le chef de projet n'a pas correctement, resp. suffisamment solutionné sa tâche : 1 point.

<sup>\*)</sup> En relation avec le résultat "plan de gestion du projet" on utilise le terme "plan de délais" dans le manuel de référence. Le modèle "plan de gestion du projet" utilise le terme "calendrier".

### Références

- Objectifs pédagogiques : chapitre.3.1
- HERMES en ligne/MdR p. 143